



des
**Sou des Ecoles
laïques**
Annecy

Centre de Loisirs
«Claude VAILLOT»
3/15 ans
vacances de Toussaint



Chers Parents

Le centre de loisirs «Claude VAILLOT» à Quintal est l'occasion de découvrir la nature, d'apprendre à respecter l'environnement, de découvrir les autres et ses capacités personnelles. Le rôle des adultes est d'accompagner chaque enfant tout en veillant à l'équilibre du groupe, et au bien être de chacun dans un cadre sécurisé.

Nous accueillons les enfants de 3/15 ans à partir de 8h et jusqu'à 18h15
Le centre de loisirs "Claude Vaillot" ouvre ses portes de 8h00 à 18h00



Ces vacances sont l'occasion de découvrir
l'activité musicale, le chant, tester des instruments !
Le matin lors d'un club et l'après midi en ateliers découverte.

Chez les grands : Les enfants participeront à des activités récurrentes le matin et ils construiront ensemble la semaine lors des assemblées où ils proposeront et voteront les activités d'après-midi.

Chez les petits : Activités sportives et de pleine nature le matin. Sieste et activités manuelles et d'expression les d'après-midis



Prévoir des vêtements et chaussures (baskets) adaptés activités proposées.

Les enfants devront en outre avoir avec eux :
un sac, une gourde, une casquette, un Kway, un pull,
Pour les 3/5 ans prévoir un change complet
Marquer toutes les affaires au nom de l'enfant SVP

Bureau Sou des Ecoles
sur rendez-vous
Tel 04 50 27 65 09
sou.annecy@gmail.com

Centre de Loisirs «Claude VAILLOT» à Quintal
Directrice : Marine MONTEREMAL
Tel 04 50 46 72 03 / 06 62 29 01 71
900 route du Semnoz
74600 QUINTAL

www.soudesecoles-annecy.fr

SOU DES ÉCOLES LAÏQUES D'ANNECY

2, rue des Aravis

74000 ANNECY

Tél: 04 50 27 65 09

sou.annecy@gmail.com**CLSH "Claude Vaillot" Tél: 06 62 29 01 71****TOUSSAINT 2026**

ARRÊTS	Horaire si 1 car		Horaire si 2 cars	
	Matin	soir	Matin	soir
Seynod, A l'école maternelle de Barral Garderie à 8h00 le matin, le soir jusqu'à 18h15.	8h45	17h30	8h40	17h30
Cran Gevrier, l'école René Cassin, dans le restaurant scolaire. Garderie à 8h00 le matin, le soir jusqu'à 18h15.	8h30	17h45	8h25	17h45
école de la plaine - entrée par rond point Charles de Gaulle, cours de la maternelle Garderie à 8h00 le matin, le soir jusqu'à 18h15.	8h15	18h00	8h30	17h45
Hôtel de ville École Quai jules Philippes. Garderie à 8h00 le matin, le soir jusqu'à 18h15.	8h00	18h15	8h15	18h00
Centre "Claude Vaillot" : accueil de 8h00 à 9h00 le matin, le soir de 17h00 à 18H00.	////	////	////	////
Départ du centre le soir :		17h15		17h15



Règlement intérieur

ACCUEIL

Tous les enfants de 3 à 15 ans sont acceptés au centre de loisirs peu importe leur lieu d'habitation.

Les parents doivent nous signaler si leur enfant est porteur de handicap afin que la direction puisse adapter son accueil, voir si nécessité d'un accompagnement personnalisé (dossier de prise en charge MDPH).

Discipline générale

Si le comportement d'un enfant met en cause l'équilibre du groupe, la direction pourrait l'exclure après information écrite à la famille et sans remboursement. Les parents ont l'obligation de reprendre leur enfant dès la notification.

Relation équipe d'animation / famille

Si un parent rencontre une difficulté avec les animateurs lors des accueils, un dialogue calme et serein est exigé devant les enfants et les autres parents afin de ne pas compromettre le bon déroulement du séjour. Si besoin, contacter directement le Sou des Écoles par téléphone ou par mail.

Arrêts de car :

Le Sou des Écoles peut annuler le passage à un ou plusieurs arrêt(s) de car si l'effectif des enfants inscrits est peu important. Dans ce cas nous proposons un autre arrêt de car aux familles.

RESPONSABILITÉ

Les enfants arrivant avant les horaires d'ouverture demeurent sous l'entière responsabilité de leurs parents.

A l'arrivée et lors du départ, il est obligatoire de venir signaler le nom de l'enfant aux adultes du centre de Loisirs. Les enfants ne seront remis qu'à leurs responsables légaux. Toute autre personne doit avoir une autorisation datée et signée du représentant légal de cet enfant et présenter une pièce d'identité.

Si le centre de loisirs est sans nouvelles et si les tentatives de contact avec la famille restent infructueuses, l'enfant sera confié à la Police Nationale.

Tout changement de situation ou de coordonnées personnelles doit être signalé au responsable de la structure, ainsi qu'au bureau du Sou.

SÉCURITÉ

Les enfants ne doivent avoir sur eux ni allumettes, ni briquets, ni objets coupant ou dangereux.

Les dégâts occasionnés par les enfants (vitres brisées ou objets cassés) sont à la charge des parents.

DISPOSITION SANITAIRE

Repas

Les repas sont confectionnés sur place par un cuisinier. Nous prenons en compte les régimes particuliers. Si le régime d'un enfant est trop contraignant pour le

fonctionnement du centre (suite à un PAI) le repas doit être fourni par la famille. Elle s'engage à remettre à l'inscription l'intégralité du PAI à jour.

Hygiène

L'accès à l'Accueil de Loisirs est interdit aux personnes ne respectant pas les règles d'hygiène élémentaires (adultes et enfants), portant des signes caractéristiques de maladies contagieuses, ou se présentant en état d'ébriété. En cas de doute, un certificat de non contagion peut-être demandé aux familles.

La piscine est interdite aux enfants ayant des poux.

Conformément à la loi, il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du centre de Loisirs et les garderies.

Sanitaire

En cas de traitement médical en cours et sur présentation de l'ordonnance médicale, la direction du Centre de Loisirs gère et veille à la prise du(des) médicament(s) par l'enfant.

Remettre le traitement et l'ordonnance à l'animateur dès votre arrivée.

Tiques

Nous tenons à vous informer que les enfants ne sont pas à l'abri des morsures de tiques. Nous vous invitons à vérifier chaque soir vos enfants lors de la douche.

ACTIVITÉS

Le fait d'inscrire son enfant à l'Accueil de Loisirs sous-entend que les parents acceptent que celui-ci pratique les activités programmées, étant entendu que toutes les conditions d'encadrement, d'assurance et de sécurité sont assurées.

EFFETS PERSONNELS

Les vêtements de valeurs ne sont pas conseillés. Ils doivent être marqués au nom de l'enfant. Il est interdit de donner aux enfants bijoux et objets de valeur (jeux électroniques, baladeur, MP3, portable, cartes Pokémon, etc...) Le Sou n'est pas responsable de la perte, du vol ou de la détérioration de ces objets. Ils ne seront en aucun cas couverts par l'assurance.

ANNULATION / REMBOURSEMENT

En cas d'annulation d'une semaine

Si l'annulation est faite 15 jours avant le séjour, nous remboursons 50% du séjour, si elle est faite plus tard nous remboursons 25%.

En cas de maladie

Nous devons recevoir un certificat médical dans les 48h et un remboursement de 50% est effectué à la fin du séjour pour deux jours consécutifs d'absence, passé ce délai pas de remboursement.

Dans tous les cas

Pour les familles ayant des bons CAF, ce sont uniquement les bons qui sont rendus.

Avoir

Nous gardons les avoirs 1 an. Passé la date, plus de remboursement possible.

En cas d'annulation d'une activité prévue pour des raisons indépendantes de notre volonté (météorologiques ou logistiques), le Sou Des Écoles mettra tout en œuvre pour la remplacer par une autre de même nature. Si un remplacement est impossible, la part du tarif consacré à cette activité sera remboursée sous forme d'avoir.